

**Ministère de la Région de Bruxelles-
Capitale**
A.A.T.L. – D.U.
Monsieur François TIMMERMANS
Fonctionnaire délégué
C.C.N. - Rue du Progrès, 80 / bte 1

B – 1035 BRUXELLES

Bruxelles, le

V/Réf : 02/pfd/160176
N/Réf : AVL/KD/AUD-2.43/s.363
Annexe : 1 dossier

Monsieur le Fonctionnaire délégué,

Objet : AUDERGHEM. Chaussée de Wavre, 1854 – stade communal.

Abattage de 190 peupliers d'Italie.

Avis conforme (*Dossier traité par Mme C. Defosse – D.U. et M. M. Bouvin – D.M.S.*).

En réponse à votre lettre du 25 janvier 2005, en référence, reçue le 26 janvier, nous avons l'honneur de porter à votre connaissance que, en sa séance du 2 février 2005, et concernant l'objet susmentionné, notre Assemblée a émis un avis défavorable.

Les 190 peupliers sur lesquels porte la demande d'abattage émanant de la Commune appartiennent au périmètre du site classé de la forêt de Soignes et sont répartis en 6 alignements disposés entre et le long des terrains de sport et comportant un nombre variable d'arbres, compris entre 4 et 77. Leur diamètre moyen varie de 30 à 40 cm, la hauteur de ceux qui n'ont pas été écimés est de 20 à 25 m et leur âge serait de 35 ans. La demande d'abattage est motivée par le danger que représente la chute des branches par grand vent et le fait que les arbres aient atteint leur maturité.

Malgré la saison hivernale peu propice à l'évaluation de leur état de santé, le bien-fondé de leur abattage a été examiné sur place par la CRMS, le 1^{er} février dernier. Les ensembles de peupliers d'Italie les plus affectés par le dépérissement représentent 43 sujets (alignements 3 et 4), 26 sujets (alignement 2) et 12 sujets (alignement 5) ; en revanche, les 30 arbres à grand écartement de l'alignement 2 constituent le seul ensemble en bonne santé. Quant à 25 autres arbres de l'alignement 2 et aux 4 de l'alignement 1, leur

écimage compromet leur avenir, même s'ils sont pratiquement dépourvus de bois mort. En comptabilisant au plus juste les sujets en mauvais état, il apparaît donc que l'abattage de 85 peupliers, principalement d'Italie, serait justifié dans le contexte des terrains de sport communaux très fréquentés. Mais, compte tenu de la période peu propice à l'évaluation phytosanitaire, cet avis doit être considéré comme une première approche.

C'est la raison pour laquelle, la Commission suit la recommandation de la DMS de surseoir à l'abattage tant que le résultat de l'enquête hivernale n'aura pas été confirmé par une observation estivale.

En tout état de cause, s'il convient de respecter l'homogénéité des alignements à reconstituer, il faudra probablement procéder à l'abattage, non seulement des arbres les plus atteints, mais éventuellement aussi de ceux en assez bonne santé. A cet égard, c'est-à-dire en ce qui concerne la replantation, il apparaît déjà que la proposition de la Commune de remplacer les peupliers d'Italie par une variété de thuya, *Thuja plicata* cv. Martin, est inacceptable pour des raisons évidentes d'ordre paysager et de conformité écologique et phytogéographique, même si ce choix est justifié par le caractère sempervirent de ce conifère et son rôle d'écran opaque et efficace. Notons que cette essence a été plantée autrefois, et en infraction, entre les deux entrées du stade communal et sur une distance de 120 m, dans le prolongement de l'alignement de peupliers d'Italie n°2.

La CRMS rappelle également qu'à l'occasion des demandes antérieures d'aménagement de terrains de sport en gazon synthétique, elle a, à chaque fois, insisté sur la nécessité d'élaborer un plan de gestion prenant en compte l'intégration des infrastructures dans le paysage, vues depuis le site classé du Rouge-Cloître et de la forêt de Soignes et la prise en compte des problèmes posés par le ruissellement des eaux depuis les infrastructures sportives vers le site du Rouge-Cloître. La gestion des alignements d'arbres concernés par la présente demande d'abattage s'inscrit également dans une telle réflexion.

Veillez agréer, Monsieur le Fonctionnaire délégué, l'expression de nos meilleurs sentiments.

A. VAN LOO
Secrétaire

J. DEGRYSE
Président

C.c. : A.A.T.L. – D.M.S. (M. M. Bouvin).